

*Les subsides*

**M. Wenman:** Ce qui se passe en réalité, c'est que le débat pourrait durer pendant trois ou quatre jours à la Chambre des communes, où tout le monde pourrait parler des problèmes des travailleurs au Canada, puis nous pourrions en débattre pendant dix jours au comité. Le Congrès du travail du Canada, la Fédération canadienne du travail, le monde des affaires et les autres groupes de travailleurs pourraient témoigner devant le comité. Nous pourrions ensuite débattre à nouveau cette mesure pendant deux ou trois jours à la Chambre. Le député convient-il que le problème tient davantage de la volonté politique du gouvernement, qui a seize jours à sa disposition? Tout dépend à quelles fins il veut les utiliser. Si le gouvernement veut les utiliser pour tenir un débat approfondi sur les problèmes des travailleurs canadiens, il peut le faire. Le député est-il d'accord avec moi sur ce point?

**M. Kristiansen:** Monsieur le Président, je remercie le député de Fraser Valley-Ouest pour sa question. Je conviens que c'est là la première responsabilité. Il y a à peu près deux semaines, à la Chambre, avant la présentation du projet de loi pour la première lecture par le ministre du Travail (M. Ouellet), je lui ai demandé pourquoi il avait fallu trois ans pour présenter le projet de loi. Ils agissent comme des conservateurs pendant quatre ans pour finalement commencer à parler comme des libéraux dans les derniers mois avant les élections. Cela est caractéristique de la bande d'en face. Ce projet de loi est le bienvenu, mais je ne crois pas que le gouvernement se soit pour autant tiré d'affaire. Je conviens avec mon ami conservateur que le gouvernement est finalement responsable du retard qui accule maintenant la Chambre au pied du mur.

Il est facile de mettre des bâtons dans les roues, sciemment ou par mégarde. Le gouvernement est coupable d'avoir attendu à la dernière minute de la onzième heure. J'espère que le gouvernement reconnaîtra cette responsabilité et qu'il dira à mon parti et à l'opposition officielle qu'un jour de débat est amplement suffisant à l'étape de la deuxième lecture. Nous du NPD conviendrions d'une intervention par parti. Nous conviendrions que ce projet de loi soit rapidement débattu au comité avant une date limite afin que nous puissions tenir un débat d'une journée ou comprenant une intervention par parti à la troisième lecture, à la condition que le gouvernement accepte sa responsabilité et s'engage à renvoyer cette loi au gouverneur général pour qu'elle soit proclamée avant la dissolution de la Chambre. Nous ne voulons pas prendre encore quatre ou cinq ans pour décider s'il faut laisser les Canadiens se blesser ou se tuer en aussi grands nombres que ceux dont nous avons malheureusement pris l'habitude au cours des dernières générations.

**M. Wenman:** Monsieur le Président, le député convient-il aussi que si nous devons avoir un débat à la Chambre et si, au comité, nous devons entendre les témoignages du CTC, de la Fédération canadienne de l'entreprise et d'autres mouvements, nous pourrions effectivement améliorer la loi? Sinon, pourquoi?

**M. Kristiansen:** Monsieur le Président, il est toujours possible de faire mieux. Je puis assurer au député qu'après deux ou trois ans, le groupe de travail du NPD a une foule d'améliorations à recommander. Mais nous sommes aussi conscients du fait que, par un effet du hasard ou par un fait exprès, nous sommes limités dans le temps. Je crois que les vies humaines comptent plus que la politique. Nous sommes tout disposés à faire des concessions et à renoncer aux témoignages pour que

moins de travailleurs soient blessés et meurent. Le gouvernement est coupable d'avoir attendu si tard. Cela nous met en colère. Mettons-nous à l'œuvre, bon Dieu, parce que des vies humaines sont en jeu!

**M. le vice-président:** Y a-t-il d'autres questions? Le député de Beaches (M. Young).

**M. Young:** Monsieur le Président, je crois savoir que les mouvements syndicaux comme le Congrès du travail du Canada et ses syndicats affiliés ont fait des démarches très pressantes en faveur de cette mesure. Puisque des consultations ont eu lieu entre le Congrès du travail et le gouvernement, il semble qu'il ne serait pas nécessaire que le comité tienne des audiences prolongées sur cette question. Même si les milieux syndicaux ne sont peut-être pas entièrement satisfaits du bill, ce dernier leur serait dans l'ensemble acceptable sous sa forme actuelle. Le député donnerait-il des précisions à ce propos?

**M. Kristiansen:** Monsieur le Président, la réponse est oui. Beaucoup de représentants syndicaux de toutes les régions du Canada, ainsi que les dirigeants et permanents du Congrès du travail du Canada ont été en contact étroit avec le gouvernement. Je sais que mes propres collègues du Nouveau parti démocratique ont été consultés. Je soupçonne que l'on a également consulté les députés progressistes conservateurs. Ils se sont dits disposés à renoncer à témoigner, même s'ils aimeraient beaucoup pouvoir le faire. Ils estiment urgent que cette mesure, toute limitée qu'elle soit, soit adoptée dans les plus brefs délais. Ils sont prêts à renoncer à la perfection pour sauver des vies.

**M. le vice-président:** Nous poursuivons le débat, et la parole est au député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie).

• (1600)

**M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine):** Monsieur le Président, je tiens à féliciter mon collègue, le député de Fraser Valley-Ouest (M. Wenman), pour l'excellente motion qu'il a présentée aujourd'hui au sujet de la sécurité au travail, et surtout pour ses préoccupations concernant la sécurité des travailleuses. Il a également souligné que le gouvernement ne s'occupe pas adéquatement des problèmes engendrés par les progrès technologiques.

Je profite aussi de l'occasion pour féliciter l'Association de la construction de l'Ontario pour les messages qu'elle fait passer à la télévision sur la sécurité dans la construction. Ces messages régulièrement diffusés sont très éloquentes qui montrent comment de nombreux travailleurs indifférents aux règles de la sécurité sont cause de nombreux accidents. Ayant été pendant longtemps contremaître du Manitoba Telephone System, j'ai dû beaucoup m'occuper de sensibiliser les travailleurs aux règles de sécurité, surtout les apprentis et même les anciens, quant à l'utilisation des lunettes et des chapeaux de sécurité, par exemple.

Je pense que chacun a le devoir de signaler toute condition de travail dangereuse dans n'importe quel domaine d'activité. Si les néo-démocrates sont au courant de conditions de travail dangereuses, ils ont le devoir, quel que soit l'endroit, de le signaler au gouvernement ou à la Commission des accidents du travail.